



Approbation du plan de continuation de Mare Nostrum par le Tribunal de Commerce de Grenoble

Grenoble, le 21 juillet 2025 – 18h30 - [Mare Nostrum](#), expert des Ressources Humaines pour les PME/ETI, annonce une étape décisive et structurante pour l'avenir du Groupe avec l'homologation par le Tribunal de Commerce de Grenoble, par jugement du 21 juillet 2025, de son plan de continuation présenté le 30 mai 2025¹ et examiné lors de l'audience du 15 juillet 2025.

Après le soutien des créanciers, répartis en 14 classes de parties affectées qui se sont prononcées en faveur du projet de plan à une large majorité (10 classes sur 14)², Mare Nostrum obtient ainsi l'approbation finale du Tribunal de Commerce de Grenoble pour mettre en œuvre son plan de continuation.

Bénéficiant d'un périmètre resserré, plus agile et recentré sur ces divisions phares (Travail Temporaire, Formation, Recrutement et Prestations de Services RH), Mare Nostrum va poursuivre sa réorganisation avec la cession d'actifs devenus non stratégiques (AT Patrimoine et Altros) afin de se concentrer pleinement sur le développement de ses activités clés ainsi que l'amélioration continue de sa rentabilité pour renouer avec la croissance rentable.

Le Tribunal a désigné, en qualité de commissaire à l'exécution du plan, Maître SERRANO, Mandataire Judiciaire, pour la durée du plan de redressement.

Nicolas Cuynat, PDG de Mare Nostrum, a déclaré : « L'homologation de notre plan marque une étape majeure pour Mare Nostrum. Après 18 mois d'une procédure intense, exigeante à tous les niveaux, c'est avec une grande émotion que nous accueillons cette décision. Je tiens à saluer l'engagement sans faille de nos équipes, qui ont tenu le cap avec professionnalisme, solidarité et détermination. Leur mobilisation a été essentielle pour franchir chaque étape de ce processus. Je remercie également nos clients, intérimaires, conseils, partenaires, créanciers et actionnaires, qui nous ont accompagnés et soutenus avec loyauté tout au long de cette période. Ce plan de continuation est bien plus qu'une sortie de procédure : c'est un nouveau départ. Il nous oblige et nous engage à faire de Mare Nostrum un groupe plus agile, plus rentable, et toujours fidèle à sa mission au service des PME et ETI. »

Les jugements du Tribunal concernant les plans de continuation des filiales seront rendus le 4 août 2025. Ces plans ayant été approuvés par l'ensemble des créanciers concernés, la société Mare Nostrum se montre confiante quant à leur adoption.

A propos de Mare Nostrum :

Depuis près de 20 ans, le groupe Mare Nostrum est un expert de la gestion des ressources humaines spécialisé dans le travail temporaire, le recrutement et la formation. Le Groupe est présent sur

¹ Communiqué de presse du 30 mai 2025

² Communiqué du 30 juin 2025



l'ensemble du cycle de l'emploi au travers d'une offre multimarques dédiée aux PME/ETI. Mare Nostrum est éligible au dispositif PEA-PME. FR0013400835 - Mnémonique : ALMAR.

www.mare-nostrum.eu



Contacts :



Investisseurs

Nicolas Cuynat

Tél : +33 (0)4 38 12 33 50

investisseurs@mare-nostrum.eu



Investisseurs

Solène Kennis

Tél : +33 (0)1 75 77 54 68

marenostrum@aelium.fr

